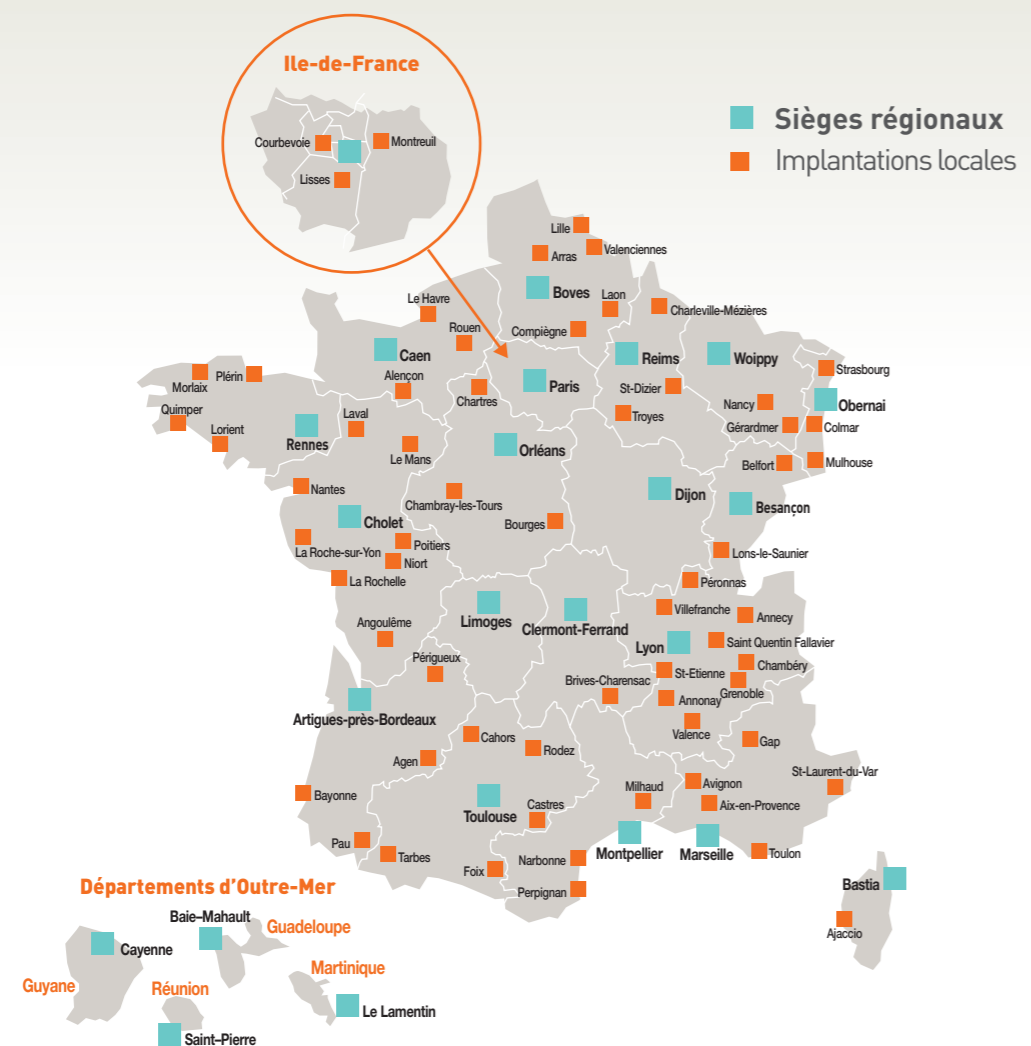


# Un réseau national de proximité



ENTREPRISES  
de **10** salariés

**BORDEREAU** de versement  
2012 | Formation professionnelle continue



## Avec AGEFOS PME, cultivez aujourd'hui vos talents de demain

Pour bénéficier de tous nos services,  
retournez-nous le bordereau ci-joint,  
complété et accompagné de votre règlement

**Avant le 1<sup>er</sup> MARS** 2012

### Près de 40 ans d'expérience

Créée en 1972, à l'initiative de la CGPME et des cinq confédérations représentatives des salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO), AGEFOS PME collecte et gère les fonds de la formation professionnelle des entreprises.

### AGEFOS PME, c'est :

- ➔ un maillage de **84 implantations**, proches des entreprises, sur tout le territoire ;
- ➔ la gestion des fonds de formation professionnelle de plus de **300 000 entreprises adhérentes** et de **50 branches professionnelles** ayant désigné AGEFOS PME ;
- ➔ **500 conseillers** assurant chaque année un accompagnement personnalisé des entreprises adhérentes.



**AGEFOS PME RÉGIONALE** est délégataire agissant au nom et pour le compte du Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises.

**AGEFOS PME Siège national** - sis 187 quai de Valmy 75010 Paris  
SIRET 301 761 987 00330 - code NAF 9499Z, agréé par arrêté ministériel du 24.01.1973 renouvelé le 20.09.2011.



## Des Questions ? Pour plus d'informations...

➔ Appelez nos Conseillers

➔ N° Vert Contributions **0800 589 589**  
du 18.01 au 16.03.2012

➔ Rendez-vous sur notre site :  
**www.agefos-pme.com**



Depuis près de 40 ans,  
AGEFOS PME conseille les TPE-PME  
et finance la formation des salariés

AGEFOS PME vous accompagne pour faire  
évoluer les compétences de vos salariés

➔ **Le plan de formation**  
pour une gestion efficace de vos besoins  
en formation

Orientations stratégiques, financements, choix des outils  
pour optimiser la formation de votre personnel, AGEFOS PME  
vous conseille.

➔ **Le contrat de professionnalisation**  
pour recruter et former un salarié en réponse  
à vos besoins

Guide pratique, service en ligne...  
AGEFOS PME vous accompagne tout au long de vos projets.

➔ **La période de professionnalisation**  
pour qualifier certains salariés en CDI et  
pour renforcer la productivité de votre entreprise

AGEFOS PME vous guide dans l'utilisation de cette formation  
en alternance.

➔ **Le Droit Individuel à la Formation**  
un atout pour l'entreprise et le salarié

Courriers types, relevé annuel des droits acquis...  
AGEFOS PME vous propose des outils pour gérer  
ce dispositif.

## Comment remplir votre bordereau ?

Vous avez renseigné votre DADS.  
Reportez ici le montant des salaires bruts **MS**  
versés par votre entreprise en 2011.

Pour connaître, précisément les éléments de calcul de **MS**  
rendez-vous sur notre site : [www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com)

BASE DE CALCUL DE VOS CONTRIBUTIONS <small>(Voir notice)</small>			
Montant des salaires bruts 2011 <small>(selon DADS au 31 décembre 2011)</small>	<b>MS</b>	=	€
CALCUL DE VOS CONTRIBUTIONS FORMATION			
<b>Plan de formation</b>			
<b>MS</b> x 0,40 %	<b>A</b>	,	€ HT
<b>Professionalisation</b>			
<b>MS</b> x 0,15 %	<b>B</b>	,	€ HT
<b>Versement Contributions Formation</b>			
Total H.T. <b>A</b> + <b>B</b>		,	€ HT
T.V.A. à 19,60% si assujetti		,	€
<b>Montant TTC à régler à AGEFOS PME</b>		,	€ TTC

**A** Multipliez le montant **MS** 2011 par le taux mentionné sur votre  
bordereau et reportez, dans la case prévue à cet effet, le résultat  
de votre calcul.

**B** Multipliez le montant **MS** 2011 par le taux mentionné sur le  
bordereau et reportez, dans la case prévue à cet effet, le résultat  
de votre calcul.

**A** + **B** Additionnez les montants obtenus en **A** et **B** puis  
inscrivez la somme de cette addition dans la case prévue à cet  
effet. Multipliez ce total par 19,6 % si vous êtes assujettis à la  
T.V.A. Vous obtenez alors le montant TTC de vos Contributions  
Formation.



RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES <small>(à compléter ou modifier si nécessaire)</small>	
SIRET	
Code NAF	N° cotisant
Convention Collective	

Votre code NAF a été mis à jour par nos soins en fonction des informa-  
tions dont nous disposons. Nous vous remercions de bien vouloir en  
vérifier l'exactitude et le modifier si besoin.

Tous ces renseignements vous concernant sont indispensables pour vous  
informer, en temps réel, des dernières dispositions légales relatives à votre  
secteur d'activité et des services nouveaux que nous pouvons vous proposer,  
en matière de formation professionnelle continue.



Versement  
Avant le 1<sup>er</sup> MARS 2012

### ➔ Qui est assujetti ?

Les entreprises ayant occupé  
pendant l'année civile au moins  
un salarié en CDI ou CDD, à temps  
plein ou partiel.  
Si votre entreprise a franchi le seuil  
de 10 salariés en 2009, 2010 ou  
2011, vous restez assujettis au taux  
de participation applicable aux  
entreprises de moins de 10 salariés.

### ➔ Où adresser votre bordereau ?

Retournez à votre AGEFOS PME  
le bordereau accompagné  
du règlement correspondant au  
montant total de vos Contributions  
Formation.

### ➔ Comment justifier votre contribution ?

Un reçu libératoire, justificatif de  
votre versement, vous sera adressé.  
Il vous permet de justifier auprès du  
Trésor Public du règlement de vos  
contributions à AGEFOS PME et de  
récupérer la TVA (si votre entreprise  
est assujettie).

**SANS CE JUSTIFICATIF,**  
en cas de contrôle fiscal, vous  
serez redevable au Trésor Public,  
d'une taxe s'élevant à 2 fois le  
montant de votre contribution.



### L'an dernier, avec le concours d'AGEFOS PME

- Pour **263 149 TPE adhérentes** soit  
1/5<sup>e</sup> des TPE françaises
- **Plus de 75 000 actions**  
de formation financées  
pour près de  
**130 000 stagiaires**
- Un **taux d'accès**  
à la formation de **19 %**